

LA GAZETTE AVIRONNAISE

NUMÉRO 4 - JUIN 2021

É
D
I
T
O



Avironnaises, Avironnais,

Membre active de l'association des parents d'élèves de l'école, je me suis engagée dans la vie municipale en 2008 avec Claude Behar. Conseillère municipale de 2008 à 2018, nommée à un poste d'adjointe sous le mandat de Jean-Pierre Follin en 2019, je suis maintenant première adjointe aux côtés de Sophie Bertin, chargée de l'encadrement du personnel communal (école, espace verts), de la gestion de la cantine et de l'entretien des locaux scolaires. Le début de notre mandat a été mis à rude épreuve. Avec les différents protocoles sanitaires à mettre en place, il a fallu nous adapter à toutes les situations. Grâce à vous, à une équipe municipale engagée, aux enseignants et à un personnel communal dévoué, nous avons fait face malgré les circonstances. Comme nous vous l'avons dit lors de notre campagne, nous souhaitons vous faire participer à la vie communale et créer de nombreuses rencontres.

Les rassemblements sont de nouveau possibles et dès le samedi 3 juillet, je vous invite à nous retrouver pour la nuit avironnaise et l'inauguration de la mare.

Venez participer à nos réunions de quartier. N'oubliez pas de vous inscrire au concours des maisons fleuries ni de mettre vos suggestions dans la boîte à idées pour le budget participatif.

Nous attendons ces moments avec impatience.

Prenez soin de vous et à très bientôt,

Bénédicte Bodin,
Première adjointe

Aménagement de la mare (suite)

Si vous êtes passés rue de la mairie, vous avez sans doute remarqué la création d'un terrain de pétanque et l'implantation de deux tables aux abords de la mare (merci au personnel de la commune).

Début juillet, deux chaises longues et trois

fauteuils agrémenteront cet endroit.

Alors, n'hésitez pas à venir pour un pique-nique, une partie endiablée, un petit coup de pêche ou tout simplement un moment de farniente au bord de l'eau. Cet endroit est le vôtre.

Le 1er confinement Rue du Bourg

Le confinement n'a pas altéré la bonne humeur des voisins d'une partie de la rue du Bourg. En effet, sur une heureuse initiative qui fût proposée, les voisins se retrouvaient avec le sourire, chaque soir à 18 heures pétantes, chacun sur le pas de son portail, distanciation oblige pour, dans une chorale improvisée, chanter des arrangements, des parodies d'airs connus sur différents thèmes : la convivialité, l'humour même quelquefois l'ironie un peu caustique.

Chaque soir voyait arriver un nouveau texte proposé par les uns ou les autres et chanté sous l'œil amusé de certains passants qui applaudissaient ou parfois klaxonnaient, (même la gendarmerie a souri). Ainsi sont nées : la balade de la rue du bourg, la marseillaise Aironnaise, les Champs Élysées de la rue du Bourg et bien d'autres...



De même trois amis, qui non contents d'être voisins, portent le même prénom se sont trouvés déguisés, à leur insu, en "frères Jacques".

Par ailleurs, chaque samedi soir, nous apportions chacun notre verre d'apéritif et nous souhaitons l'éradication de ce vilain virus et une bonne santé à tous, toujours à distance bien sûr !

Ces événements prolongent les fameux "repas des voisins de la rue du bourg" qui perdurent depuis plusieurs décennies.

Le déconfinement a mis fin à ces petites manifestations de sympathie et nous regrettons presque de ne plus se retrouver chaque soir pour prendre des nouvelles de la santé de chacun. Mais heureusement dans la rue du bourg, on trouve toujours un voisin pour entamer une petite causerie.

La cantine

A partir de la rentrée de septembre 2021, les enfants de l'école seront nourris par l'Unité Centrale de Production qui dépend de la ville d'Evreux. Actuellement, c'est la société Convivio (basée à Bois Himont 76) qui fournit les repas que nous faisons réchauffer. Le contrat se terminant, nous avons souhaité travailler avec un prestataire plus local qui pourra nous accompagner dans le processus de transformation de notre cuisine, en cuisine de production de repas.

Nous sommes en train de monter ce projet avec une commission constituée d'élus, de parents de l'école et d'enseignants.

Pour nous, il est essentiel de permettre aux enfants de développer le plaisir de bien manger et de leur fournir des produits de

qualité, en proposant une alimentation saine et durable. Nous souhaitons nous inscrire dans une dynamique de développement durable et respecter les directives de la loi EGALIM qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Cuisiner sur place permettra d'une part de diminuer les déchets (notamment le plastique) et de lutter contre le gaspillage alimentaire et d'autre part de valoriser les circuits courts en utilisant des produits locaux donc de procéder à des achats responsables (produits de saisons, non transformés et pourquoi pas de notre commune) tout en offrant des repas de qualité.

A terme, les anciens du village pourront venir se restaurer ponctuellement afin de créer un lien intergénérationnel.

Directrice de publication : Sophie Bertin - Commission communication : Jean-Marc Hatton, Annick Héloüin, Franck Laudouar, Camille Martin, Christophe Morin et Pascal Renouf - Ont participé à la rédaction : Arnaud Auzou, Bénédicte Bodin, Ghislaine et Marc Lamarre, Evelyne Le Goff, les membres du CCAS, les habitants du Bois des Saules - Photographies : Franck Laudouar, Christophe Morin, Pascal Renouf - Imprimé sur papier certifié SFC par Informatique & Graphic (Evreux).

Vous mettre au cœur des projets communaux

Le contexte sanitaire existant depuis mars 2020 a empêché la mise en œuvre de cet **axe majeur de notre projet**.

Le mercredi 2 juin, le conseil municipal a débuté un **cycle de 6 rencontres**, se déplaçant dans 6 endroits de notre commune. Nous souhaitons pouvoir vous présenter les actions débutées, mais aussi et surtout, vous écouter pour construire ensemble le bien-vivre à Airon.

Nous vous attendons à partir de 18h30 :

Mercredi 30 juin, rond-point de la vallée

Lundi 5 juillet, mare de la mairie



Airon n'augmentera pas la taxe foncière cette année

Le 8 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le taux de base des 3 taxes locales relevant de la compétence communale. La taxe sur le foncier bâti (TFB), la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

A noter que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants demeure figé depuis 2019.

Le calcul de la taxe foncière est basé sur la valeur locative cadastrale du bien, dite valeur locative, qui correspond à ce qu'il pourrait rapporter en cas de mise en location aux conditions du marché. La base d'imposition de la taxe foncière sur le bâti équivaut à la moitié de cette valeur, soit un abattement forfaitaire de 50%. Pour les propriétés non bâties, cet abattement s'élève à 20%.

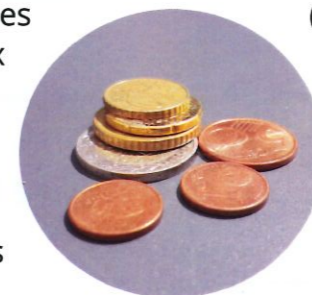
Des taux, fixés par les collectivités territoriales, sont alors appliqués à cette base. Le résultat obtenu correspond au montant de la taxe foncière à acquitter.

Pour notre commune, les taux retenus pour 2021, seront les mêmes que ceux retenus pour 2019 et pour 2020

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 52,20% dont une part communale de 31,96% et une part départementale de 20,24%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 64,77%.

Vous remarquerez que la part départementale s'ajoute maintenant à la part communale, mais n'apporte pas d'augmentation, en application de la loi nationale sur la refonte des fiscalités locales amenant à la disparition de la taxe d'habitation pour les habitations principales qui sera totale en 2023. Si une augmentation apparaît cette année, elle sera due à une augmentation de la valeur locative qui n'incombe pas à la commune.



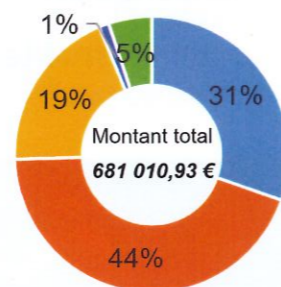
La mairie vous doit des comptes !

La crise sanitaire nous empêche de vous présenter en présentiel le bilan financier de l'année 2020, il nous paraît donc important de vous livrer quelques chiffres via notre gazette. Si vous souhaitez davantage d'informations, nous restons bien entendu à votre disposition.

Extrait du compte administratif 2020

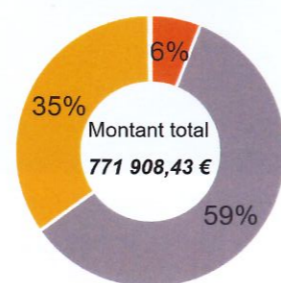
Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général 207 033,83 € *
- Charges de personnel 299 635,09 €
- Atténuation de produits 110,00 €
- Autres charges de gestion courante ** 131 760,42 €
- Charges financières 8 040,12 €
- Opération d'ordre transfert entre section 34 431,47 €



Recettes de fonctionnement

- Atténuation de charges 157,14 €
- Produits de services 46 131,52 €
- Impôts et taxes 456 440,77 €
- Dotations et participation 267 549,21 €
- Autres produits de gestion courante 617,24 €
- Produits financiers 0,66 €
- Produits exceptionnels 1 011,89 €

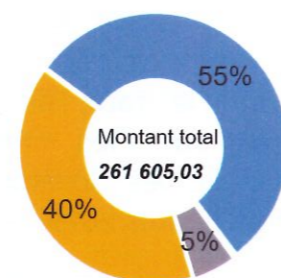


***Quelques exemples de "charges à caractère général"** : Energie-Electricité (41 301,30 €), Achats prestation service (20 620,41 €), Entretien réparation réseau (15 340,46 €) Entretien et réparation bâtiments publics (10 743,48 €)...

****Quelques exemples de "autres charges de gestion courante"** : Indemnités des élus (48 599,24 €), Service incendie (22 601 €), Autres contributions (= conventions SIVU, SICOSSE... 35 625,48 €)

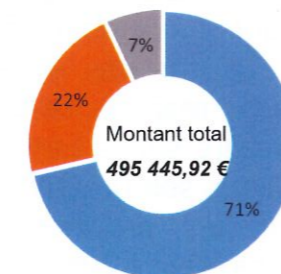
Dépenses investissements

- Emprunts (remboursement en capital) 142 703,25 €
- Immobilisations incorporelles 1 031,40 €
- Subventions d'équipement versées 13 824,55 € (enfouissement des réseaux - éclairage public)
- Immobilisations corporelles 104 045,83 €



Recettes investissements

- Subventions d'investissement 354 194,16 €
- Dotations, fonds divers et réserves 106 820,29 €
- Opération ordre transfert entre sections 34 431,47 €



En intégrant les reports des années précédentes et le reste à réaliser, le résultat cumulé des 2 sections (fonctionnement + investissement) pour 2020 est le suivant :

TOTAL DEPENSES CUMULEES : 993 130,96 €

TOTAL RECETTES CUMULEES : 1 604 986,31 €

Investissements réalisés en 2020

- Remboursement d'un crédit court terme relais TVA de 120 000 € souscrit dans le cadre des travaux de rénovation de l'école, ainsi que le remboursement en capital des emprunts moyen terme
- Travaux de voirie : enfouissement des réseaux rue de la Vallée (13 217,14 €), travaux éclairage public (avec remplacement de mât + lanterne pour 4 170,10 €)
- Equipement et aménagement : travaux d'aménagement et de consolidation des berges de la mare (74 451,72 €), travaux et équipements divers pour l'école (électricité, fibre optique, adoucisseur, lave-vaisselle, évier et chauffe-eau supplémentaires pour un total de 15 186,66 €), un columbarium 7 places (5 112 €), remplacement d'un garage préfabriqué (1 848 €)
- Achat de matériels : broyeur végétaux et taille-haies (3 247,80 €), matériel informatique et logiciels (1 668,36 €)

Investissements prévus en 2021

- Travaux de voirie : achat de panneaux de signalisation, installation de 2 bouches à incendie et acquisitions foncières (création de voies douces et aménagement paysager)
- Equipement et aménagement : enfouissement des réseaux rue de Sacquenville, acquisition de mobilier urbain, modification d'un caveau au cimetière, remplacement de moteurs volets de la mairie, travaux sur l'éclairage public à la sente Louvet
- Achat de matériel : nettoyeur pour les sols, défibrillateur, matériel informatique, illuminations de Noël, tondeuse (si panne non réparable), lave-vaisselle et four de l'école (si pannes non réparables), budget participatif

Espace dédié à la liste "Pour Aviron simplement"

Nous retrouver !!!

Ce 3ème confinement nous a encore privés de nos familles, de nos amis... C'est pourquoi nous vous proposons de vous retrouver pour marcher. Après ces mois d'isolement, se revoir entre amis, famille, voisins ou créer de nouvelles amitiés, autour d'une balade à la périphérie d'Aviron, voire aller un peu plus loin si vous en avez envie.

Aucune obligation de présence n'est requise, marche qui veut et quand il veut. Chacun évolue sous sa responsabilité. Pas de leader, l'itinéraire sera à définir à chaque sortie par les participants. Le lieu de rendez-vous pourrait

être la salle des fêtes, point de rassemblement pratique avec son parking.

Si vous êtes intéressés, donnez à Nicole Jacques 06 45 46 95 73, Evelyne Le Goff 06 89 94 59 15, Sylvie Rioult 06 25 73 02 63 ou Pascal Renouf 07 70 66 44 52, vos disponibilités. Nous collecterons vos souhaits et reviendrons vers vous afin de vous donner toutes les informations utiles aux randonneurs et aux cyclistes éventuels.

N'hésitez pas, venez marcher ou pédaler !!!

Terrains communaux libres

La Mairie possède quelques parcelles de terrain sur lesquelles n'existe aucun projet identifié à court terme. La nature reprenant rapidement sa place, ces terrains nécessitent un entretien régulier.

Si vous le souhaitez, après avoir présenté votre projet et reçu l'accord du conseil municipal, ces parcelles peuvent faire l'objet d'une location pour mettre en pâture les animaux que vous aimez et que vous désirez garder près de vous.

Les folies du Bois des Saules

Le 17 mars 2020, le Président de la République instaurait le confinement ! Personne ne savait comment nous allions traverser cette période. Tous, nous étions inquiets, voire angoissés face à ce virus inconnu et invisible...



Au bois des saules, comme partout en France, nous voyions à la télé, les gens applaudir les soignants, les éboueurs... et tant d'autres. Un soir, un petit bruit s'est fait entendre à 20h dans le quartier. Le lendemain nous étions trois à faire du bruit. Les jours suivants, nous étions chaque soir un peu

plus nombreux. Nous nous sommes munis d'instruments insolites, divers et variés : casseroles, couvercles sifflets et même djembé et tom basse !! on a fait un raffut terrible !! Pour ne pas en rester là, une voisine est sortie déguisée. Du coup, on a tous suivi à tour de rôle ! Et voilà une japonaise, un chasseur de virus, une indienne, une skieuse (souvenez-vous, il faisait très chaud !!), un Darkvador, un Charlie Chaplin, un ouvrier des années 50, une vamp, un émir, un pilote de moto et même Jules César... Il y en a eu d'autres, mais on ne peut pas tous les citer !!



Comme ça ne suffisait pas nous nous sommes mis à chanter, on a fêté les anniversaires de mariage, les anniversaires des voisins, des enfants, des petits enfants ! Et nous leur



envoyions les vidéos. On a fêté les naissances ! Bien sûr en gardant les distances.

Certains, entendant ce vacarme, sont venus se joindre à nous. Tous étaient les bienvenus.



Cette période a eu son apothéose avec Le premier festival avironnais de la vieille brouette !! Pour l'occasion Jacques

nous a écrit une super chanson sur l'air du Métèque de Georges Moustaki. Nous avons vu arriver un hippie ! Avec les cheveux bien longs, la casquette et les tatouages qui vont bien. Nous avons chanté à tue-tête (pardon les oiseaux !!).

Résultat, cette période angoissante a été plutôt joyeuse le soir au Bois des Saules.

Dans la journée chacun réfléchissait à la surprise vestimentaire qu'il allait offrir aux voisins !! Nous étions impatients que 20h00 arrive. Et nous nous sommes vus bien plus qu'à l'habitude !! Le fait d'être ensemble nous a aidé à surmonter cette période anxiogène en nous permettant de retrouver un semblant de vie sociale.



Enfin la fibre !

SFR-FTTH l'a annoncé, les travaux sont terminés et la fibre est arrivée dans la deuxième armoire située rue des Marnes.

Les 3 mois de gel commercial se sont écoulés et à partir du début de l'été, les différents opérateurs peuvent équiper vos logements. C'est-à-dire que c'est l'opérateur ou le fournisseur d'accès qui assurera le chemin final entre l'armoire et votre domicile. Vous pouvez les contacter mais le plus souvent ils viennent vers vous. Attention, vous en avez certainement déjà entendu parler, mais les techniciens qui interviennent ne sont pas forcément bien formés. Nous vous rappelons que l'installation de la fibre n'est pas du ressort de la mairie.

Notre commune sera reliée dans sa totalité et offrira aux habitants une connexion de qualité.

Le CCAS

Le repas des aînés ne pouvant pas être maintenu du fait du contexte sanitaire, des colis composés de produits locaux ont été distribués auprès de 125 familles avironnaises. Les membres du CCAS et du conseil municipal ont participé à la distribution des colis les 5 et 6 décembre.

C'était l'occasion de rencontrer nos aînés et de partager un moment convivial. Un accueil chaleureux nous a été réservé.

Ensuite, nous avons déployé des moyens pour identifier les personnes en difficulté pour se déplacer vers les centres de vaccination COVID. Un accompagnement a été organisé pour les personnes désireuses de se faire vacciner. Au final, le 1er avril 2021, environ 70 personnes de plus de 75 ans, ont bénéficié de leur première injection.

A l'issue de la sortie de la crise sanitaire, nous envisageons d'organiser un événement permettant de regrouper nos aînés. Des idées de thématiques sont les bienvenues, comme par exemple, un goûter ou un thé dansant, une exposition autour de la mémoire du village (photos, gravures, interventions de conférenciers ...).

Nous rappelons que l'une de nos principales missions est d'être à l'écoute des personnes ayant besoin d'aide. N'hésitez pas à nous solliciter en contactant la mairie.

Les associations

Arc en Scène Théâtre

Danièle REUMONT 06 70 35 33 96

Association des Parents d'Elèves (APE)

Mathilde JOUANNE 06 42 57 71 19
ape.aviron.mesnifuguet@orange.fr

Art'Vironnais

Salon prévu le 9 et 10 octobre 2021
William DOMMANGE 06 72 39 80 28
wdommange@hotmail.fr

Avithon (Téléthon)

Nicole JACQUES 06 45 46 95 73
Dominique ROBERT 06 47 68 52 06

CL Musique (Cours de Guitare et basse)

Reprise des cours à partir du 6 septembre
Christophe LAIR 06 70 30 44 19
clmusique@yahoo.fr

Comité des fêtes : Aviron Culture et Fêtes

Sébastien BAGNE 06 22 79 07 32
sebastienbagne@yahoo.fr

Football club du plateau nord

Fabrice LEGRAND - legrandfab3@gmail.com
Benoit RAVON 06 20 07 56 68

GPA (Chasse)

Christophe LECOUFLE 06 33 16 37 33
Monique QUEMIN 06 77 10 00 96

Karaté club des 4V

Reprise des cours : lundi 13 septembre 2021
Enfants à partir de 8 ans : Lundi et jeudi de 18 h 30 à 19 h 30
Adultes : Lundi et jeudi de 19 h 30 à 20 h 30
Alexandre JOLY 06 34 60 49 35

Pleine Form'Aviron (Yoga, danse orientale, zumba, gym douce et stretching)

Cours adultes. Reprise le lundi 13 septembre
L'assemblée générale aura lieu le jeudi 1er juillet 19h. Renouvellement total du bureau. Venez nombreux !
Claude VITTE 06 34 53 18 45

Tennis de Table

Eric MULOT 07 57 43 50 72
emulot27@gmail.com

Un bon binage vaut deux arrosages

L'été approche avec ses fortes chaleurs et son manque d'eau. Pour aider la végétation, pensez aux paillages pour garder la fraîcheur du sol et arroser le soir ou le matin mais éviter en pleine journée.

Protégez la faune et la flore en supprimant les traitements phyto-sanitaires. Ils sont interdits pour les collectivités et les particuliers depuis 2019 et depuis cette année leur utilisation doit être réduite par les professionnels (sauf agriculteurs). Vous pouvez faire des nichoirs à oiseaux et des hôtels à insectes afin de favoriser la pollinisation des espèces végétales. Et surtout n'oubliez pas qu'il n'y a pas de mauvaises herbes mais des herbes indésirables à l'endroit où elles se trouvent.

Notre commune a été confirmée dans sa 2eme fleur au concours des villes et villages fleuris ce qui est encourageant pour notre cadre de vie. Le confinement de mars 2020 nous a montré que nous étions tous de bons jardiniers, les maisons et les jardins étaient bien fleuris. Continuons dans cette dynamique ! Et n'oubliez pas votre inscription au concours des maisons fleuries organisé par la commune.

Un DAE à la salle des fêtes ... quésaco ?



Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est installé à l'entrée de la salle des fêtes, dans un boîtier extérieur chauffant, avec alarme.

La présence de ce dispositif médical, aidant à la réanimation de personnes victimes d'arrêt cardiaque, est obligatoire pour des établissements recevant du public. Celui-ci est mutualisé pour l'école, la salle des fêtes, la mairie et le stade.

Totalement automatisé, ce DAE permet de mettre en œuvre la réanimation cardiopulmonaire avec une aide vocale du dispositif médical.

Les petites infos

Ouverture de la mairie :

- lundi et mercredi de 15h30 à 17h30,
- jeudi de 16h45 à 18h00.

Présence d'un.e élu.e le jeudi.

Courriel : aviron.mairie2@wanadoo.fr

Tél. : 02 32 33 57 53

La tonte des pelouses et autres travaux bruyants effectués par des particuliers sont autorisés UNIQUEMENT :

- du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et de 14h30-20h00
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Toutes les informations communales et plus sur le site : www.aviron-eure.fr

En vous inscrivant à la newsletter, vous êtes directement informés par courriel des nouvelles publications.

En parcourant le site, vous trouverez les contacts des associations, les informations pour des démarches administratives et d'urbanisme.

La mairie d'Aviron vous propose de faire part de la naissance de votre enfant, de votre mariage, ou du décès de votre proche dans le bulletin municipal. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord. Pour cela, il est nécessaire de contacter la mairie, qui vous fournira le document à remplir.